



CONSTRUCTIONS & BIORESSOURCES

Compte-rendu du comité de pilotage

Réseau Rural Français – 26 septembre 2013

Présents : Nicolas Padberg (IUMP), Alain Lucas (CD2E), Arnaud Charpentier (PNR Gâtinais), Nicolas Dufour (Chanvre Avenir), Manas Melliwa (RFCP), Brigitte Midoux (MAAF), Gabriel David (CAPEB), Claire Cornu (CMA84), Yanick Lasica (CNPM), Jean-François Doucet (Envirobat), Luc Van Nieuwenhuyze (AsTerre), Christophe Bellouard (Planète Chanvre), Marion Chirat (C&B), Florian Rollin (C&B), Régis Le Corre (C&B)

Documents joints :

- Power Point de la présentation du 26 septembre

1°/ Remboursement des notes de frais

Il faut envoyer un email « clé en main » avec le mode de remboursement : nom de facturation, adresse de facturation. Voici les informations récapitulées ci-dessous.

Les plafonds de remboursement sont les suivants :

- Hébergement:
 - Paris : 100€TTC/nuit
 - Province : 80€TTC/nuit
- Restauration :
 - Paris : 20 €TTC/repas
 - Province : 17,40€TTC /repas
- Transport :
 - Train (TER, TGV) : Tarif 2^{nde}
 - Metro /tramway/ RER : sans objet

Les remboursements se font au réel sur présentation des justificatifs.

Les remboursements seront effectués de manière rétroactive pour toutes les réunions du COPIL et des GT qui ont eu lieu depuis les assises (à savoir : Assises des 22 et 23 mai - COPIL du 3 juin - GT du 26 juin - COPIL et GT du 2 juillet - COPIL et GT du 26 septembre).

La facturation doit être faite à l'ordre de Maisons Paysannes de France dans un premier temps puis de Construire en Chanvre. Afin que de pouvoir indiquer l'ordre de la facturation les participants du COPIL doivent envoyer une estimation de vos frais de déplacement des assises jusqu'à aujourd'hui.

Les factures et justificatifs doivent être cependant envoyées à C&B, 8 Impasse de l'Europe - ZA du Saule Fendu - 89100 Maillot.



2°/ Rédaction des guides

Le COPIL valide le choix des entités suivantes pour la rédaction des guides :

- Guide « artisans et petites entreprises » : CMA de Vaucluse via le CNPM ;
- Guide « maîtrise d'œuvre » : CNPM ;
- Guide « acteurs des territoires » : Constructions & Bioressources.

Par ailleurs Yanick Lasica, du CNPM, interviendra sur l'expérimentation des plates-formes avec Florian Rollin.

3°/ Choix des plates-formes

Il est regrettable d'avoir uniquement le même type de structures. Aussi le COPIL a décidé de prendre les deux structures ayant obtenues les meilleures notes après les votes, plus une troisième ayant un format différent : Pays, Communauté de Communes ou Maison de l'Emploi.

En conséquence les 3 propositions retenues sont :

- Envirobat – BDM en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- CERCAD en Midi-Pyrénées ;
- Le Pays Centre-Ouest-Bretagne en Bretagne.

Une réunion sera organisée dans le courant du mois d'octobre avec les trois structures pour engager les travaux, puis 1 à 2 autres avant la fin de l'année, selon les besoins.

Un courrier officiel sera envoyé à l'ensemble des plates-formes pour leur faire part de la décision du comité de pilotage.

4°/ Dates à retenir

Jeudi 26 ou 27 novembre 2013:

Prochaine réunion lors du séminaire du réseau rural français, à fixer en fonction du programme définitif du séminaire.



Fonds européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales